



Location pour un local commercial

Par **portelli genevieve**, le **14/10/2008** à **20:58**

Bonjour,

En projet de creation d'une mercerie, j'ai trouvé un local qui me conviendrait mais dans lequel je dois faire tous les travaux: chape et carrelage, isolation et murs, sanitaire, peintures, vitrines, portes ect.. Il n'y a en fait que les murs en moellons et le toit et par ailleurs je devrais m'acquitter d'un loyer de 400E par mois. Est-ce légal et que se passera t-il si mon commerce ne marche pas. A qui reviendra les travaux que j'aurai fait?

Merci de me répondre.